

Dans son procès contre l'Agence spatiale canadienne

Le Dr Samir Elomari gagne une nouvelle manche

A lors que la justice suit son cours, à son rythme ; le Dr Samir Elomari, que l'agence spatiale canadienne a tenté de dépouiller de ses inventions, gagne et ses procès et les faveurs de l'opinion publique.

Trois des principaux journaux du Québec reconnaissent le bien fondé de ses demandes. Voici les fac-similés d'articles parus dans Le Soleil, paraissant à Québec ; The Gazette et le Journal de Montréal.

Les articles que nous reproduisons en fac-similé, les mots employés dans ces articles, ne laisseront aucun doute sur la réprobation qui accueille l'attitude incompréhensible de l'agence.

Ainsi donc, l'opinion publique qui ne s'embarasse jamais de formes ou de procédures, reconnaît sans ambages les pleins droits du Dr Samir Elomari sur l'invention dont l'Agence Spatiale Canadienne a, incompréhensiblement tenté de le dépouiller ; en s'entêtant jusqu'à l'acharnement et en faisant feu de tout bois. ■



Un message du Dr Elomari

« L'article paru dans votre journal de ce mois concernant la saga judiciaire qui m'oppose à l'Agence spatiale canadienne est riche en informations. J'aimerais cependant y apporter une précision : dans une décision rendue le 13 octobre 2004, la juge Danielle Grenier a déjà condamné l'ASC à des dommages intérêts (environ 1 M). Ci-joints, quelques articles publiés à ce sujet. »

Contactez notre équipe :

Laila, bouchra, hadia et faty au

514-878-9547

Certaines conditions s'appliquent, prix sujets a changement selon les disponibilites.

Certificats de sécurité

Une marche contre les procédures exceptionnelles

le 26 mars prochain

Nouvelle audience le 4 avril
Concernant Adil Charkaoui, sa mise en liberté sous caution le 17 février dernier s'accompagnait de l'obligation de se présenter devant le Juge Simon Noël le 21 février. À cette date le magistrat devait «étudier la raisonnable» du certificat de sécurité le concernant. Au cour de cette audience, plus que du certificat de sécurité et de sa justification, il avait été surtout question d'une demande d'extradition qui aurait été émise à l'encontre du prévenu par les autorités de son pays d'origine, le Maroc.

Une telle demande – qui constituerait un élément-clé dans l'affaire- a naturellement perturbé le déroulement de l'audience qui s'est alors achevée dans la confusion. En conséquence, rien ne permet aujourd'hui de prévoir quel sera le point de vue du tribunal sur les certificats de sécurité ni quel sort sera réservé à Adil Charkaoui et il faudra vraisemblablement attendre les prochaines audiences, prévues entre le 4 et le 8 avril prochains, pour être fixés. ■

La Coalition Justice pour Adil Charkaoui organise le 26 mars prochain une marche de protestation contre les procédures exceptionnelles mise en place dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. La coalition demandera en particulier lors de cette manifestation, la libération des cinq personnes, dont quatre encore en détention, et contre lesquelles des «Certificats de sécurité» ont été émis.